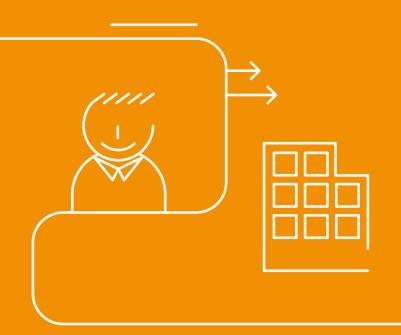


Regards croisés sur l'intérim

Parcours et stratégies d'emploi 2

JUILLET 2021





Sommaire

Partie 1 LES CONDITIONS D'ENTRÉE EN INTÉRIM
1. La situation à l'entrée en intérim
2. Qu'attendent-ils de l'intérim ?14
Partie 2 LES PARCOURS PROFESSIONNELS SUR UN AN17
Partie 3

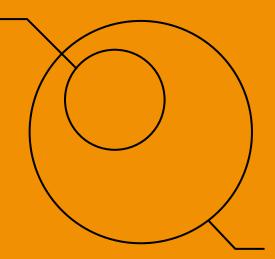




EN MARS 2021, 1 500 INTÉRIMAIRES ONT ÉTÉ INTERROGÉS.

500 nouveaux entrants intérimaires en mars 2020

(première inscription en intérim entre 2019 et 2020 et en mission d'intérim en mars 2020)



1 500

intérimaires

en mars 2020

(première inscription en intérim avant 2019 ou entre 2019 et 2020, donc quelle que soit l'ancienneté)





Partie 1

LES CONDITIONS D'ENTRÉE EN INTÉRIM

Dans cette partie, les nouveaux entrants relatent leurs parcours professionnels avant l'expérience de l'intérim.

ÉCHANTILLON INTERROGÉ

nouveaux entrants intérimaires en mars 2020 (première inscription en intérim entre 2019 et 2020 et en mission d'intérim en mars 2020)

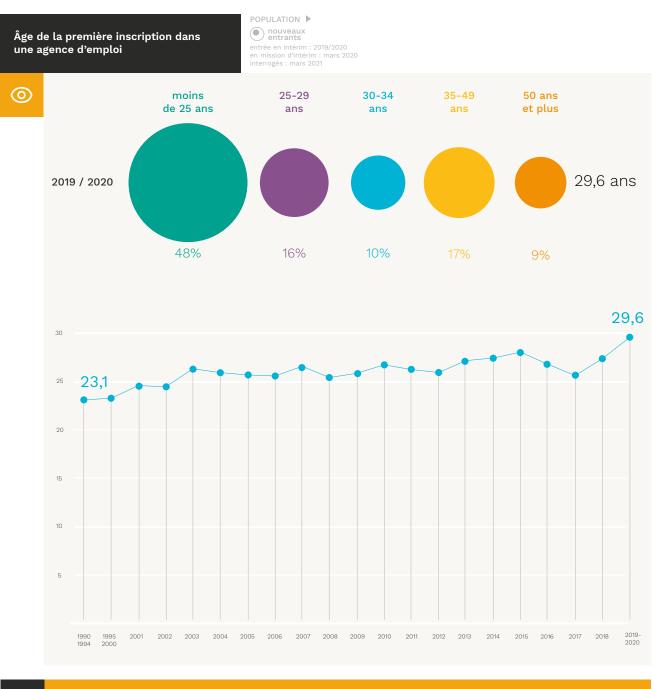
1. La situation à l'entrée en intérim

Une population majoritairement masculine qui tend à se féminiser

POPULATION > Répartition hommes/femmes des personnes entrées en intérim en entrée en intérim : 2019/2020 en mission d'intérim : mars 2020 interrogés : mars 2021 2019/2020 <u></u> 65% 2019/2020 80 % 73% 65% 35% 40 % 27% 2017



Une première inscription en agence d'emploi qui survient plus tard dans la vie des individus





Plus de Les nouveaux entrants

2019/2020 ont en moyenne plus de 25 ans lors de leur inscription en agence d'emploi.

L'âge moyen d'entrée en intérim atteint son niveau le plus élevé avec la cohorte des nouveaux entrants 2019-2020.

L'âge moyen d'entrée en intérim est passé d'environ 23 ans à presque 30 ans entre les années 1990/1994 et aujourd'hui.

Au moment de leur inscription, près des 2/3 des personnes entrées en intérim en 2019/2020 étaient sans emploi



Une proportion à nouveau en légère baisse cette année, au profit d'une hausse de la part des personnes en emploi

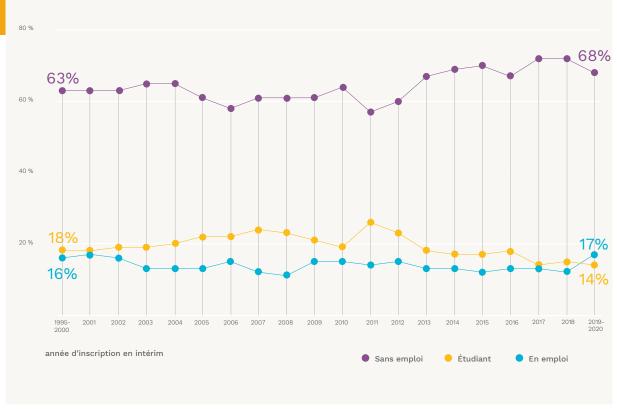
Situation professionnelle au moment de la 1^{re} inscription en agence d'emploi selon la date d'inscription

POPULATION >

nouveaux entrants

entrée en intérim : 2019/2020 en mission d'intérim : mars 2020 interrogés : mars 2021





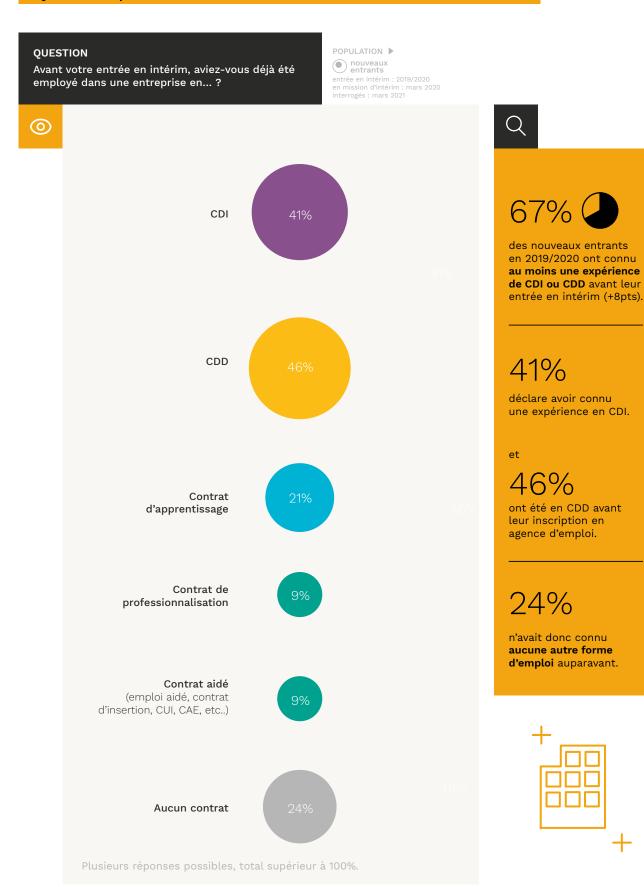


Quelle que soit la période étudiée les nouveaux entrants en intérim sont majoritairement sans emploi au moment de leur 1^{re} inscription.

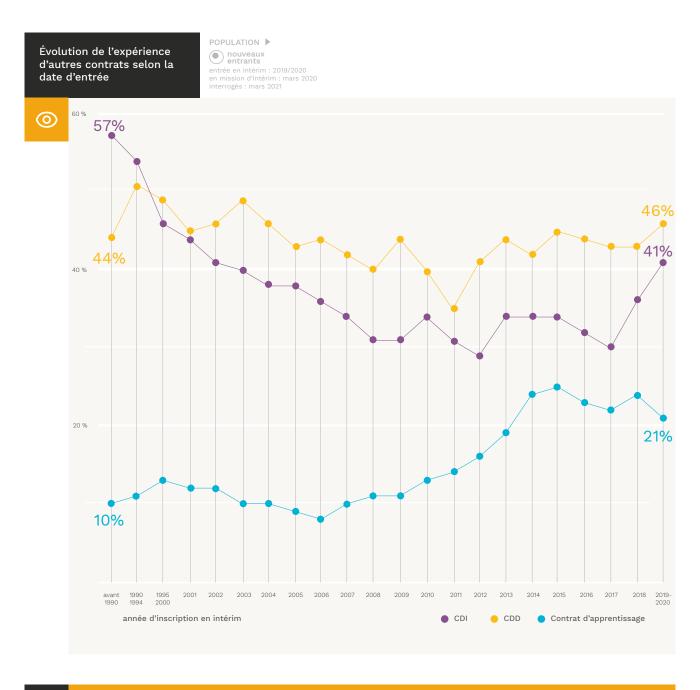
Leur proportion varie sensiblement selon le contexte économique et social de la période étudiée.

A l'instar de la mesure de l'an dernier, on observe à nouveau cette année une légère hausse de la part des personnes en emploi à l'entrée en intérim, conjointement à une baisse de la part des personnes sans emploi.

La majorité des personnes entrées en intérim en 2019/2020 avait déjà fait l'expérience du CDI ou du CDD avant l'entrée en intérim



L'expérience du CDI des individus avant leur entrée en intérim poursuit sa remontée





Dans l'ensemble, les expériences en CDI avant l'inscription en intérim ont enregistré une baisse significative au cours de 25 dernières années (-16 pts).

Cette proportion, comme l'année précédente, augmente cependant de 8 points cette année pour retourner au niveau observé pour les nouveaux entrants de 2002.

L'expérience du CDD tend à la hausse, tandis que celle de l'apprentissage amorce une légère baisse.

2. Qu'attendent-ils de l'intérim?

Le besoin de travailler rapidement demeure la principale raison du recours à l'intérim, concurrencée néanmoins par une logique de formation



Des logiques d'entrée en intérim globalement stables au cours du temps

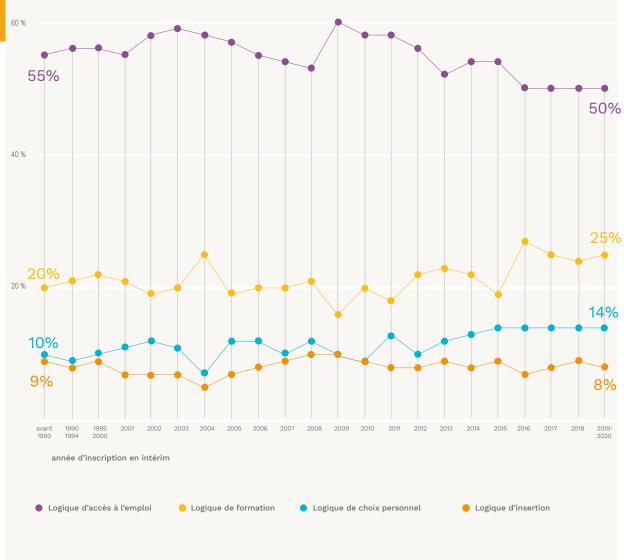
QUESTION

Plus précisément, quelle est la raison principale qui vous a amené à travailler en intérim?



entrée en intérim : 2019/2020 en mission d'intérim : mars 2020 interrogés : mars 2021







La rapidité d'obtention d'un emploi et le besoin de se constituer une ou des expériences sont les raisons les plus fréquentes à l'origine de l'entrée en intérim. L'intérim constitue une opportunité et une solution parmi d'autres dans les parcours professionnels.

Malgré certaines variations, cette représentation s'inscrit comme une tendance de fond quelle que soit la cohorte de nouveaux entrants observée.



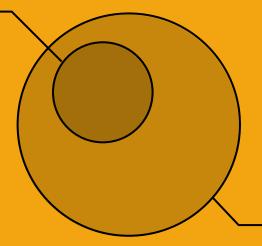
Partie 2

LES PARCOURS PROFESSIONNELS SUR UN AN

Dans cette partie, les expériences professionnelles des nouveaux entrants et des intérimaires avec plus d'ancienneté sont comparées.

ÉCHANTILLON INTERROGÉ





1 500

intérimaires en mars 2020

(première inscription en intérim avant 2019 ou entre 2019 et 2020 donc quelle que soit l'ancienneté)



MARS 2020

MARS 2021

toutes les personnes interrogées étaient en intérim

moment de l'enquête

analyse comparative des expériences professionnelles

Près de quatre nouveaux entrants sur dix ont connu des périodes sans mission au cours de l'année alors qu'ils souhaitaient travailler, une proportion en hausse

OUESTION

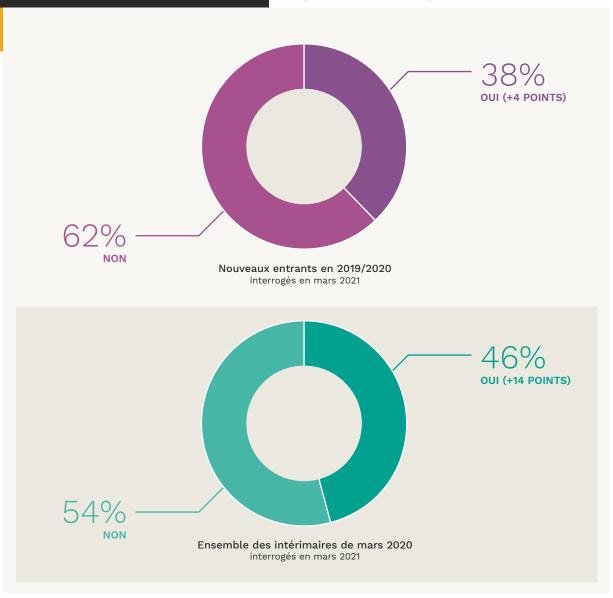
Au cours des douze derniers mois, y a-t-il eu des périodes pendant lesquelles vous vouliez travailler en intérim et on ne vous proposait pas de mission ? POPULATION >

nouveaux entrants

entrants entrée en intérim : 2019/2020 en mission d'intérim : mars 2020 interrogés : mars 2021 interimaires

entrée en intérim : entre 1990 et 2019 en mission d'intérim : mars 2020 interrogés : mars 2021





Q

38%

des **nouveaux entrants** ont eu des périodes sans mission entre mars 2019 et mars 2020 alors qu'ils souhaitaient travailler (+4pts). Un score plus réduit que celui observé sur la cohorte d'intérimaires en mission en mars 2020 (46%, +14pts). On observe cette année davantage d'intérimaires qui ont connu des périodes de pénurie de missions sur les 12 derniers mois.

Les refus de missions apparaissent cependant stables

QUESTION

Toujours au cours des douze derniers mois, vous est-il arrivé de refuser des missions d'intérim ?

POPULATION >

nouveaux entrants entrée en intérim : 2019/2020 en mission d'intérim : mars 2020 interrogés : mars 2021

interimaires de mars 2020

entrée en intérim : entre 1990 et 2019 en mission d'intérim : mars 2020 interrogés : mars 2021





28%

des nouveaux entrants 2019/2020 déclarent avoir refusé au moins une mission au cours des 12 derniers mois. Le taux de refus de mission apparaît stable cette année, qu'il s'agisse des nouveaux entrants ou des intérimaires en mission en mars 2020.



Des raisons de refus qui portent essentiellement sur les caractéristiques des missions proposées

QUESTION

Parmi les raisons suivantes, laquelle ou lesquelles expliquent que vous ayez refusé une ou plusieurs missions d'intérim?

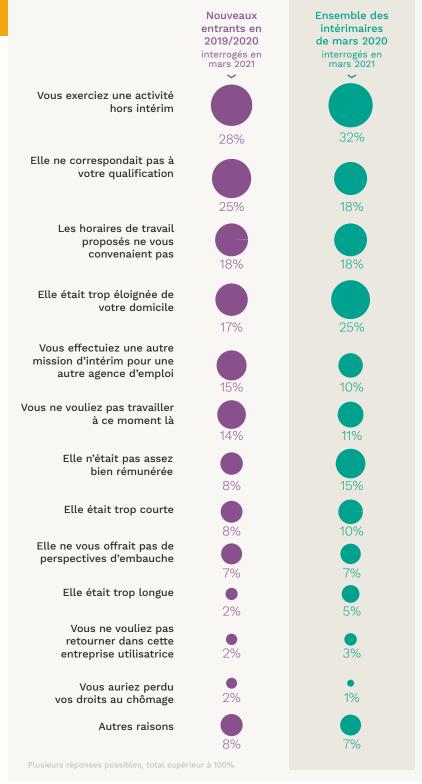
POPULATION >

nouveaux entrants

entrée en intérim : 2019/2020 en mission d'intérim : mars 2020 interrogés : mars 2021

entrée en intérim : entre 1990 et 2019 en mission d'intérim : mars 2020 interrogés : mars 2021







65%

Les refus de missions des nouveaux entrants s'expliquent principalement par les caractéristiques des missions proposées (adéquation à la qualification, horaires de travail, éloignement du domicile...).

pour l'ensemble des intérimaires de mars 2020 interrogés en mars 2021.

Par ailleurs

des nouveaux entrants expliquent leur refus par le fait qu'ils étaient déjà en emploi

pour l'ensemble des intérimaires de mars 2020 interrogés en mars

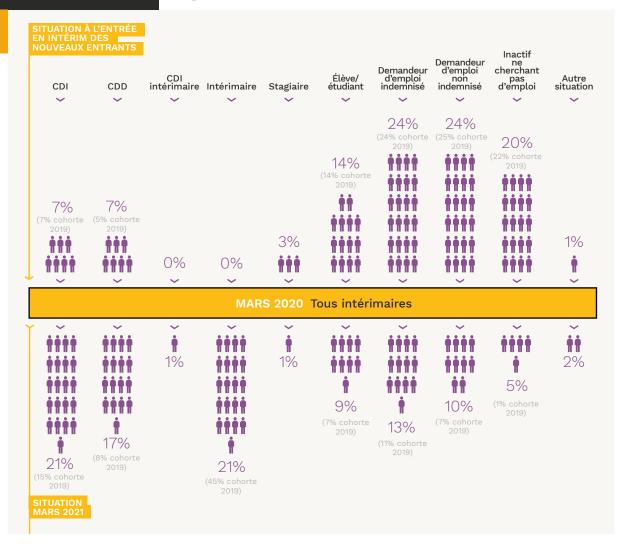
Sur 100 nouveaux entrants en 2019/2020, 38 étaient en CDI ou en CDD au cours du mois de mars 2021

Les trajectoires professionnelles des nouveaux entrants en 2019/2020 POPULATION >

nouveaux entrants

entrée en intérim : 2019/2020 en mission d'intérim : mars 2020 interrogés : mars 2021





Q

Le taux de transformation en CDI et CDD est plus élevé pour la cohorte 2019-2020 que pour les cohortes précédentes. Il s'agit d'un effet conjoncturel et de ses impact sur la recomposition du marché du travail.

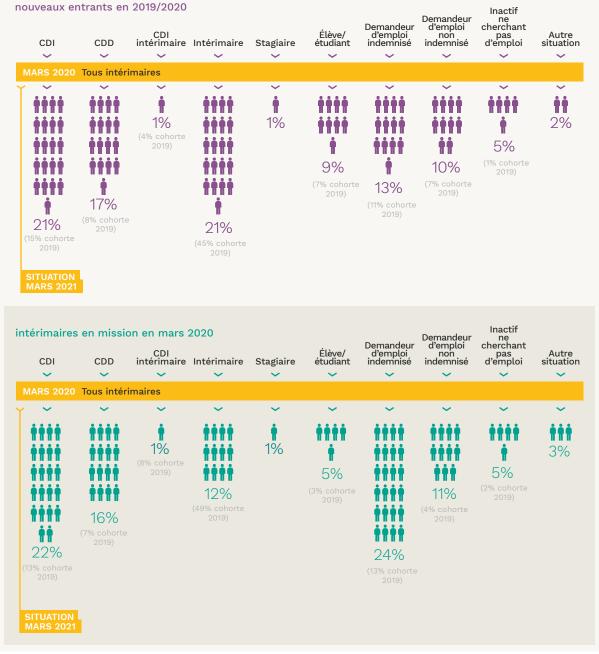
38% (23% en 2019)

des nouveaux entrants sont en CDI ou en CDD 1 à 2 ans après leur passage en intérim. 21% en CDI (15% pour la vague précédente) 17% en CDD (8% pour la vague précédente). 21%

sont toujours intérimaires. Une baisse de 24 points par rapport à la vague précédente. 48%

La proportion des demandeurs d'emploi passe de 48% à l'entrée en intérim à 23%, 1 à 2 ans après le passage en intérim.

Des parcours d'emploi aux trajectoires différenciées selon la date d'entrée en intérim





En mars 2021, les situations professionnelles des nouveaux entrants et de la cohorte de mars 2020 se démarquent sensiblement.

Si les nouveaux entrants et intérimaires de mars 2020 accèdent au CDI et au CDD dans des proportions comparables, on notera que les intérimaires de mars 2020, plus âgés, sont moins nombreux à demeurer en intérim et sont davantage sans emploi.

Les propositions d'autres formes de contrat offertes par les entreprises utilisatrices sont moins refusées

QUESTION

Dans le cadre de vos différentes missions, au cours des 12 derniers mois, vous est-il arrivé qu'une entreprise utilisatrice vous propose une autre forme de contrat?

POPULATION >

nouveaux entrants

entrée en intérim : 2019/2020 en mission d'intérim : mars 2020 interrogés : mars 2021

interimaires de mars 2020 entrée en intérim : entre 1990 et 2019 en mission d'intérim : mars 2020 interrogés : mars 2021





Nouveaux entrants en 2019/2020

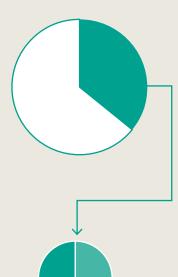
34%

des intérimaires se sont vu proposer une autre forme de contrat par les entreprises utilisatrices

Intérimaires de mars 2020

36%

des intérimaires se sont vu proposer une autre forme de contrat par les entreprises utilisatrices



(-7 points)

n'ont pas accepté cette proposition d'une autre forme de contrat

34%

des nouveaux entrants se sont vu proposer une autre forme de contrat par les entreprises utilisatrices:

20%

17% un CDD

un autre contrat (hors intérim)

Plus d'un tiers (37%) ont refusé cette proposition, une baisse de 9 pts par rapport aux nouveaux entrants de 2018/2019.

Cette baisse se vérifie auprès de la cohorte d'intérimaires de mars 2020 (43% de refus / -7pts par rapport à la cohorte de mars 2019).



n'ont pas accepté cette proposition d'une autre forme de contrat

Une baisse des propositions émises par les agences d'emploi en matière de CDI intérimaire

QUESTION

Toujours au cours des 12 derniers mois, est-il arrivé qu'une agence d'emploi vous propose...

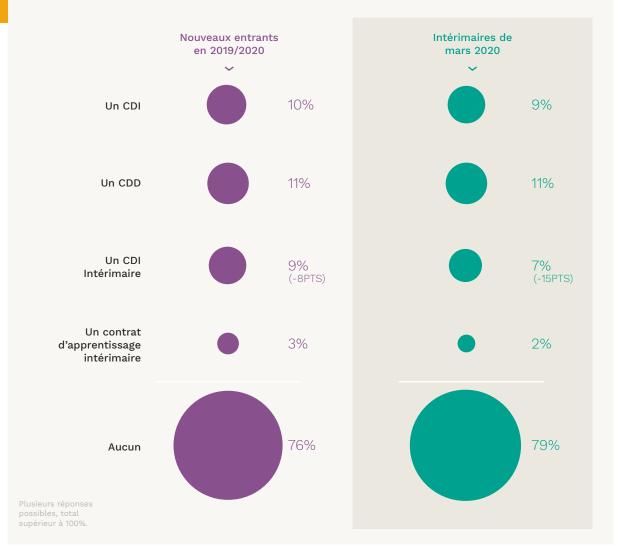
POPULATION >

nouveaux

entrée en intérim : 2019/2020 en mission d'intérim : mars 2020 interrogés : mars 2021

interimaires de mars 2020 entrée en intérim : entre 1990 et 2019 en mission d'intérim : mars 2020 interrogés : mars 2021

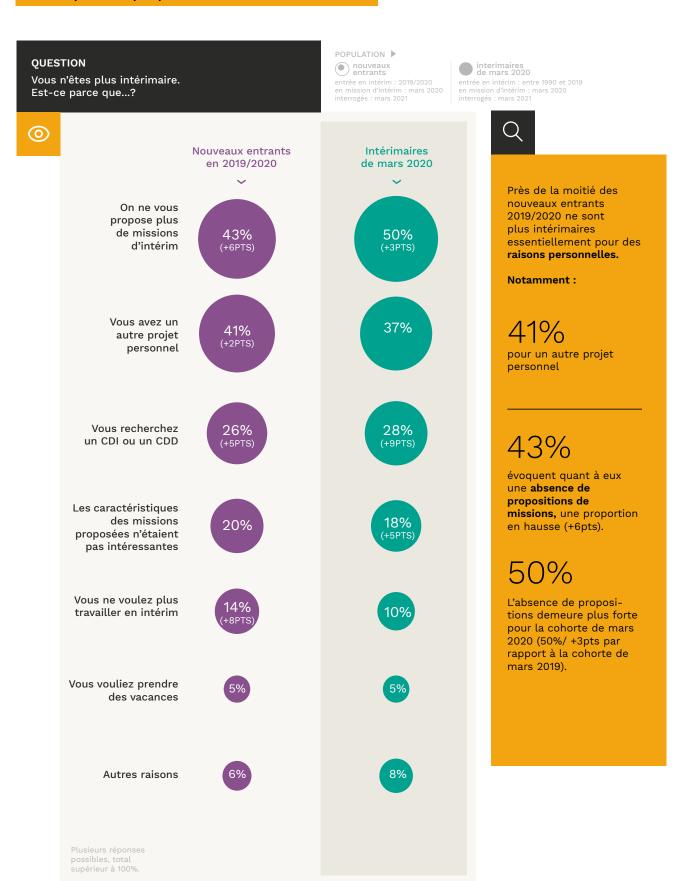




des nouveaux entrants se sont vus proposer une autre forme de contrat par les agences d'emploi : 10%

9% déclarent avoir eu une proposition de CDI intérimaire par une agence d'emploi (une baisse de 8 points), 7% pour les intérimaires de la cohorte de mars 2020 (-15pts par rapport à la cohorte de mars 2019).

Les pénuries de missions sont davantage évoquées cette année pour expliquer les sorties de l'intérim





Partie 3

LES PERSONAS

Dans cette partie, les expériences et parcours des intérimaires sont présentés de manière qualitative

Je voulais de la reconnaissance dans mon travail



Alexandre, 27 ans, région Occitanie

Diplômé d'un BTS « gestion et maitrise de l'eau »

Actuellement technicien d'exploitation (secteur industrie) en CDI depuis mars 2020 au sein de l'entreprise dans laquelle il était en intérim.

« Maintenant en CDI, j'ai moins à prouver à la société alors qu'en intérim surtout au début, on a peur de mal faire et qu'à la fin du mois, on ne nous renouvèle pas le contrat, il y a moins de pression. »

Motivations et freins à devenir intérimaire



Un début en intérim motivé par le besoin de trouver rapidement un emploi en parallèle de ses études (la mission a duré 2 ou 3 mois).

Suite à l'obtention de son diplôme, une agence d'intérim l'a contacté pour lui proposer un poste qu'il a accepté.

Les leviers de motivation :

- L'occasion de découvrir le monde du travail
- Une opportunité à saisir : en recherche d'emploi
- Le poste proposé correspondait à son domaine de compétences.

Il a poursuivi en intérim au sein de la même entreprise : la société lui promettait un CDI à la clé (missions renouvelées tous les trois mois entre novembre 2017 et mars 2020).

Un principal **frein** associé à l'intérim : le manque d'avantages comme les congés (contrairement au CDI). Le passage en CDI : contexte et leviers





La société lui a proposé le poste tant attendu en CDI. Il a pu négocier son salaire et un statut qui lui permet d'évoluer plus facilement.

Principal levier qui l'a conduit à accepter ce CDI : le sentiment de fierté :

- Être enfin pleinement intégré à l'entreprise
- Être reconnu dans le travail accompli en signant un CDI.

Les autres raisons exprimées :

- La sécurité de l'emploi lui permettant de contracter un crédit
- Les avantages du CDI : CE, les vacances...

Il estime aujourd'hui que ce sont les mêmes raisons qui l'incitent à rester en CDI bien que l'intérim pourrait être de nouveau envisagé.



- Une vision globalement positive de l'intérim : il considère ce type de contrat de travail comme une porte d'entrée sur le marché du travail d'autant qu'il trouve les agences d'intérim proactives. Par ailleurs, une forme de travail qui apporte selon lui plus de souplesse (si le travail ne convient pas, il est plus facile de partir). C'est grâce à l'intérim qu'il a pu acquérir une première expérience professionnelle et par la suite décrocher un CDI.
- Alexandre pourrait retourner en intérim si son poste actuel ne le satisfait plus ou si il se retrouve sans emploi.
- Il recommanderait l'intérim qu'il considère comme le meilleur moyen pour trouver un travail rapidement (vs. Pôle emploi qui ne lui a rien proposé) sans pour autant s'engager sur le long terme.

J'avais besoin d'un poste qui me confère une certaine tranquillité d'esprit

Fabienne, 47 ans, région Normandie

Diplômée d'un CAP Cuisine

Actuellement cuisinière (secteur restauration) en CDI depuis juin 2020 au sein de l'entreprise dans laquelle elle était en intérim.

> « Le CDI c'est un confort de vie, c'est moins de stress. L'intérim du jour au lendemain, on peut arrêter de travailler, on ne sait pas. »

Motivations et freins à devenir intérimaire



En 2019, après avoir cumulé deux postes en parallèle (pendant 2 ans en CDI en tant que responsable de cafétaria et gérante d'un Food truck en auto-entrepreneur), Fabienne était en recherche d'emploi.

Elle s'est tournée vers l'intérim sur les conseils d'une amie. Son inscription en agence lui a permis de décrocher une mission de 4 jours qui s'est arrêtée au premier confinement.

Les leviers de motivation :

- Le besoin viscéral de travailler (la volonté de rester active même dans un autre secteur d'activité)
- Trouver du travail rapidement via l'intérim.

Fabienne n'identifie pas de points majeurs qui auraient pu lui donner envie d'arrêter l'intérim mais reconnaît tout de même que le manque de stabilité de l'emploi peut générer du stress sur le long terme.

Le passage en CDI: contexte et leviers





La société dans laquelle elle était en intérim avant le premier confinement lui a proposé le poste en CDI (juin 2020).

Principal levier qui l'a conduit à accepter ce CDI : la stabilité / la sécurité de l'emploi

- Une tranquilité d'esprit (ne plus devoir chercher constamment du travail).
- Avoir une situation de travail confortable dans un contexte si incertain

Les autres raisons exprimées :

- Des conditions de travail appréciables (relations avec ses collègues et sa hiérarchie et gain en qualité de vie)
- Une mission qui correspondait à son domaine (CAP Cuisine)

Elle estime aujourd'hui se sentir bien dans son travail et avoir gagné en qualité de vie (davantage lié à l'entreprise qu'au statut).



- Une vision globalement positive de l'intérim qui lui a permis de trouver un emploi dans son domaine, emploi qu'elle apprécie et dans lequel elle s'épanouie.
- Elle a le sentiment d'avoir été accompagnée efficacement dans sa recherche d'emploi : des personnes à l'écoute, qui ont su l'orienter vers ce qu'elle sait / aime faire.
- Fabienne pourrait retourner en intérim si elle se retrouve de nouveau sans emploi.
- Elle recommanderait l'intérim pour les profils souhaitant trouver un emploi rapidement et être accompagné efficacement dans la recherche de missions (écoute, proposition de missions en lien avec son secteur de prédilection).
- Elle estime qu'il est crucial d'honorer ses missions pour être sollicité par la suite et regrette que certaines personnes prennent l'intérim à la légère.

Je souhaitais travailler dans un secteur qui n'était pas touché par la crise



Olivier, 30 ans, région Hauts-de-France

Diplômé d'un BEP « industrie graphique et communication des histoires de l'art »

Actuellement responsable de magasin en CDI dans une boutique de cigarettes électroniques depuis mai 2020 (secteur commerce), employeur différent de celui où il a réalisé ses missions d'intérim.

> « Dans les boites d'intérim, c'était compliqué donc j'ai postulé là où ce n'était pas touché, je suis allé direct dans la boutique. »

Motivations et freins à devenir intérimaire



Une entrée en intérim en 2012 pour gagner rapidement en indépendance à la suite de ses études : plusieurs mission de 3 à 6 mois en tant que manutentionnaire et préparateur de commandes.

Seconde entrée en intérim lorsqu'il s'est retrouvé sans emploi après avoir démissionné de son poste en CDI dans la restauration : une mission de conducteur offset dans une entreprise de carton.

Le principal levier de motivation : trouver un travail rapidement.

Deux principaux freins associé à

- La difficulté à se projeter : des missions relativement courtes, l'incertitude d'une mission à l'autre (d'être prolongé ou non, de trouver un autre contrat ou non...)
- Le manque d'avantages (contrairement au CDI) : les congés, RTT, pouvoir contracter un crédit...

Le passage en CDI : contexte et leviers





Sa mission s'est arrêtée suite à la fermeture de l'entreprise au début du confinement.

Olivier a entrepris un démarchage directement auprès d'employeurs et a décroché son premier CDI.

Principal levier qui l'a conduit à accepter ce CDI : l'Instabilité ambiante et un secteur non touché par la crise.

Les autres raisons exprimées :

- La sécurité de l'emploi incontestable.
- La possibilité de faire des projets (contracter un crédit, louer un bien,
- Les avantages du CDI (CE, RTT, les vacances...)

Il estime que ce sont les mêmes raisons qui le poussent à rester en CDI aujourd'hui bien que l'intérim pourrait être de nouveau envisagé s'il n'avait pas le choix.



- Une vision partagée de l'intérim : une porte d'entrée dans le monde du travail avec la possibilité d'évoluer, de monter en compétences et idéalement, de décrocher un CDI. Toutefois, un type de contrat qu'il n'envisage pas sur le long terme mais plus comme un moyen transitoire pour pallier une situation d'inactivité.
- Olivier pourrait retourner en intérim, s'il se retrouve sans emploi et sans autre opportunité de travail mais il continuerait en parallèle à faire des recherches pour trouver un CDI.
- Il recommanderait l'intérim notamment pour les jeunes pour les opportunités qu'il offre, pour se créer une première expérience et avoir la possibilité par la suite de gravir les échelons, découvrir différents métiers / secteurs (adapté aux personnes en reconversion professionnelle pour jauger la pluralité des possibles).

Je voulais conserver la souplesse qui m'était octroyée lorsque j'étais intérimaire

Anna, 30 ans, région Rhône-Alpes

Diplômée d'un Master en droit social

Actuellement assistante de services (secteur industrie) en CDI depuis avril 2020 au sein de l'entreprise dans laquelle elle était en intérim.

> « Au début je ne voulais pas un CDI car je ne voulais pas m'enfermer dans une entreprise. »

Motivations et freins à devenir intérimaire



Une entrée en intérim après ses études (2017), Anna ressentait le besoin de travailler ne trouvant pas dans son secteur de prédilection (le droit).

Elle n'a pas choisi l'intérim volontairement mais les annonces auxquelles elle postulait sur différents sites d'offre d'emploi étaient toutes des missions en intérim. Elle n'a jamais fait la démarche de s'inscrire en agence d'intérim pour trouver un emploi.

Les leviers de motivation :

- la liberté offerte (n'ayant pas trouvé un poste qui correspondait à ses attentes (juriste), elle ne souhaitait pas s'engager dans un contrat sur le long terme)
- Elle préférait expérimenter le poste avant de s'engager

Anna n'identifie pas de freins qui auraient pu lui donner envie d'arrêter l'intérim et affirme que si elle n'avait pas été prise en CDI, elle aurait continué en intérim.

Le passage en CDI: contexte et leviers





La société dans laquelle elle était en intérim depuis 18 mois lui a proposé un poste en CDI (mars 2020).

Principal levier qui l'a conduit à accepter ce CDI : la souplesse et flexibilité accordées par son employeur en lui offrant la possibilité de travailler à temps partiel.

Les autres raisons exprimées :

- Des conditions de travail agréables
- La qualité du management, la confiance qui lui est accordée dans son travail, la polyvalence dans ses missions, etc.
- La facilité à contracter un crédit en étant en CDI et les avantages du CDI (CE, les chèques vacances...).

Ce sont les mêmes raisons qui la poussent à rester en CDI aujourd'hui et apprécie également le fait que l'entreprise prenne en compte le bienêtre de ses salariés.



- Une expérience en intérim positive qui lui a permis de trouver un emploi et de mettre un premier pied dans le monde du travail dans un contexte complexe (difficultés à trouver un emploi).
- Anna pourrait retourner en intérim si les conditions de travail au sein de sa société se dégradent. Cependant, elle aspire encore à trouver un travail en rapport avec son diplôme (le droit).
- Elle pourrait recommander l'intérim pour : la découverte d'une entreprise sans engagement, la souplesse et liberté offertes, la confiance en soi acquise par les nombreuses expériences en intérim qui permettent de savoir ce à quoi on aspire vraiment.
- Pour autant, Anna regrette le manque de reconnaissance des banques vis-à-vis des salariés intérimaires, un point perçu comme fortement bloquant.

J'ai eu l'opportunité d'occuper un poste qui avait du sens pour moi

Fabien, 25 ans, région Centre

Diplômé d'un BTS « Fluides, énergies, domotique »

Actuellement en CDI dans une entreprise de maintenance et d'installation de systèmes incendie (secteur BTP) depuis juillet 2020, différente de celles où il a réalisé ses missions d'intérim.

« Le développement de l'entreprise me motive aussi, c'est ce que je recherche »

Motivations et freins à devenir intérimaire



Un début en intérim amorcé suite à l'arrêt d'un CDI. Une mission de 6 mois dans l'installation de la fibre optique.

Les principaux leviers de motivation :

- Un secteur à découvrir et un fort intérêt pour les missions proposées.
- Un univers de l'intérim recommandé par ses proches : souplesse dans les horaires, facilité d'embauche, sociabilité et découverte de différents contextes de travail...

Malgré l'intérêt porté à la mission, Fabien n'a pas été renouvelé au sein de l'entreprise pour des raisons conjoncturelles.

Pas de freins majeurs exprimés à devenir intérimaire.

Le passage en CDI : contexte et leviers





Une agence d'intérim différente de celle pour laquelle il avait travaillé l'a contacté pour lui proposer un poste en CDI. Lors de sa recherche d'emploi, Fabien avait déposé des CVs auprès de plusieurs agences.

Principal levier qui l'a conduit à accepter ce CDI : le sens du travail.

- Pouvoir s'épanouir dans un domaine d'intérêt, même si ce dernier n'est pas en lien avec sa formation initiale
- Développer ses compétences
- Être impliqué et reconnu pour le travail accompli

Les autres raisons exprimées :

- La sécurité de l'emploi et la rémunération lui permettant de concrétiser des projets personnels
- L'équilibre vie professionnelle/ personnelle : déplacements rares vs. des déplacements journaliers en intérim.



- Une expérience en intérim perçue comme un tremplin : sans son passage en intérim, Fabien n'aurait pas pu accéder à son CDI actuel.
- Pour autant, la difficulté d'intégration au sein de l'entreprise peut être déceptive notamment pour les intérimaires comme Fabien qui souhaite donner du sens à leur travail.
- Le retour en intérim pourra être envisagé pour la facilité d'accès à l'emploi et la nécessité de rembourser un prêt.
- Fabien recommanderait volontiers l'intérim à ses amis qui cherchent un salaire en complément de leurs études.

J'aspirais à plus de stabilité dans mon environnement de travail



Jonathan, 23 ans, région Ile-de-France

Diplômé du BEPC

Actuellement en CDI dans une entreprise de transport/livraison (secteur transport) depuis septembre 2020, différente de celles où il a réalisé ses missions d'intérim.

« Après mes dernières missions, j'avais besoin de trouver un emploi stable donc j'ai quitté l'intérim. J'ai trouvé la stabilité que je recherchais »

Motivations et freins à devenir intérimaire



À 19 ans, Jonathan a commencé ses recherches d'emploi. Inscrit à Pôle Emploi mais n'ayant pas de propositions intéressantes, il s'est tourné vers l'intérim pour différentes raisons:

- La rapidité des agences pour trouver une mission
- La durée des missions (courtes)
- La possibilité d'être embauché en période estivale.

Inscrit dans trois agences d'intérim, ses missions duraient en moyenne un mois (quelques unes pouvaient être prolongées à deux mois) et étaient réalisées principalement au sein d'entreprises de livraison de courses ou de restauration.

Un des principaux freins identifiés concernant l'intérim : la flexibilité des missions. Avec le temps, cela a favorisé une forme d'instabilité générant du stress avec le besoin de trouver, in fine, un emploi plus stable.

Le passage en CDI: contexte et leviers





Jonathan a arrêté l'intérim après avoir signé un CDI dans une entreprise proposant un poste de chauffeur/ livreur de colis sur recommandation d'un ami.

Principal levier qui l'a conduit à accepter ce CDI : la stabilité de l'emploi / de son environnement de

- D'obtenir un salaire fixe, une condition indispensable pour mettre en place des projets personnels,
- De créer des liens avec l'équipe vs. la durée courte des missions d'intérim qui ne favorise pas une intégration de qualité.

Les autres raisons exprimées :

- Un domaine/secteur d'intérêt et qui suscite sa curiosité (de la nouveauté au regard de ses précédentes expériences),
- Des déplacements de proximité lui offrant des conditions de travail confortables.



- Jonathan a une image positive de l'intérim en raison de : la variété des missions permettant de s'adresser au plus grand nombre, l'obtention relativement rapide de travail par ce moyen, l'accompagnement des agences très apprécié (des conseillers à l'écoute avec des échanges réguliers).
- L'intérim lui a permis de valoriser son expérience sur le marché de l'emploi : ses missions régulières et nombreuses témoignent auprès du recruteur sa détermination et son implication. En ce sens, il perçoit l'intérim comme une passerelle vers un contrat stable
- Il recommanderait l'intérim (et notamment les agences qui l'ont accompagné) pour l'encadrement offert et la dimension non-engageante du contrat d'intérim (flexibilité/souplesse : découvrir plusieurs entreprises/secteurs, contextes de travail...) qui peut être un avantage comme un inconvénient (manque de stabilité).

Contact

contact@observatoire-interim-recrutement.fr Tel: 01 55 07 85 61

Fax: 01 55 07 85 86

www.observatoire-interim-recrutement.fr

